

Comité syndical du 12 avril 2021

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 29 mars 2021, s'est réuni en Comité syndical le 12 avril 2021, dans ses locaux et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

**Délégués titulaires :**

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué titulaire	Prénom délégué titulaire	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	BUI	GWENEGAN	
1	REGION BRETAGNE	BERROCHE	ERIC	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	GOLHEN	FRANCOISE	Pouvoir de E. CARO
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	Pouvoir de B MARQUET
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	MARQUET	BERNARD	Pouvoir à L. COULOMBEL
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	FAURE	KEVIN	Pouvoir de N SARRABEZOLLES
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	SARRABEZOLLES	NATHALIE	Pouvoir à K. FAURE
3	BREST METROPOLE	BONNARD-LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à R. PICHON
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	COTTEN	MICHEL	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	ERARD	JOSEPH	
3	GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION	LE HENANFF	ANNE	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	LE JEUNE	JOËL	Pouvoir à C. SEUREAU
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	SEUREAU	CEDRIC	Pouvoir de J. LE JEUNE
3	LORIENT AGGLOMERATION	QUERO-RUEN	PATRICIA	Pouvoir F. VELY
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE FRANC	GEORGES	
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	CHOUPAUX	GWENAEL	
3	SAINT MALO AGGLOMERATION	FARCOT-JAFFRELOT	ELODIE	
3	VITRE COMMUNAUTE	DELAUNAY	JEAN-LUC	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	CORRIGNAN	GERARD	
4	ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	GODET	LOIC	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS	GUILLORE	ALEXANDRA	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	LE LOUARN	YANN	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE	COROLLEUR	ANTOINE	

4	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY	SALAUN	GILLES	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME	LE MEROUR	JOSEPH	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LESNEVEN	QUINQUIS	YVES	
4	LEFF ARMOR COMMUNAUTE	LE VAILLANT	JEAN-PAUL	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	HUCHET	ANNAICK	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE	COQUIL	YVON	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	
5	MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	MORVAN	GEORGES	

### Délégués suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom Délégué suppléant	Prénom délégué suppléant	Pouvoir
3	COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE CLEZIO	MONIQUE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS	MARC	JEAN-PIERRE	
4	LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE	SALAUN	RONAN	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h.

Le Président présente l'ordre du jour du Comité syndical.

### Ordre du jour



1. Bretagne Très Haut Débit  
- Délégation de service public – Avenant n°15

2. Ressources Humaines  
- Modifications du tableau des effectifs

- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 12 mars 2021
  - Envoyé le 9 avril 2021

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 12 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Président invite Patrick Malfait, Directeur Général, à présenter l'avenant n°15 à la convention de délégation de service public.

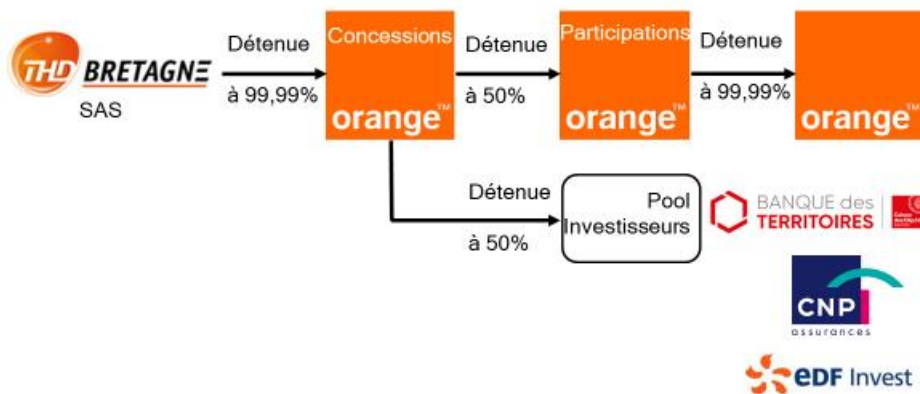
## 1. Bretagne Très Haut Débit

- Délégation de service public – Avenant n°15

- Orange a conclu un accord exclusif avec La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), CNP Assurances et EDF Invest pour la vente de 50 % du capital et le co-contrôle d'Orange Concessions.
- Avec 23 réseaux d'initiatives publiques (RIP) représentant plus de 4,5 millions de prises FTTH construites ou à construire, Orange Concessions sera le premier opérateur en France des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) déployés et opérés pour le compte des collectivités territoriales, la Bretagne représentant 30% du total.
- Cette transaction valorise Orange Concessions à 2,675 milliards d'euros. Orange disposera d'une option d'achat à terme lui permettant de reprendre le contrôle et de consolider Orange Concessions.
- La transaction devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2021 et doit faire l'objet d'un avenant particulier sur la base du schéma ci-après

Schéma capitalistique actuel





- Orange s'engage, durant toute la durée de la convention de délégation de service public conclue entre THD Bretagne et Megalis, à conserver, directement ou indirectement, au moins 50% du capital et des droits de vote d'Orange Concessions.
- Les investisseurs s'engagent à ne céder aucune des actions d'Orange Concessions, pendant une période s'achevant au plus tard au 29 juin 2028, date à laquelle Orange Participations dispose d'une option d'achat portant sur 1 % du capital social et des droits de vote d'Orange Concessions permettant à Orange de reprendre le contrôle exclusif d'Orange Concessions.
- A l'issue de cette période d'incessibilité, un droit de première offre s'exercera entre ces investisseurs et dans l'hypothèse où ce droit ne serait pas utilisé, les investisseurs se sont engagés à ne céder aucune action à des entités faisant l'objet de sanctions par l'ONU, l'UE ou les USA ou domiciliées dans un paradis fiscal ou toute personne considérée comme un concurrent d'Orange Concessions.

Eléments complémentaires

- Conclusion entre THD Bretagne et Orange Concessions d'un contrat opérationnel relatif à l'exécution de certaines des obligations de THD Bretagne au titre de la convention de DSP ainsi que la conclusion d'un contrat industriel entre Orange Concessions et Orange.
- Transformation de THD Bretagne en une société par actions simplifiée
- Substitution à la garantie financière initialement portée par le groupe Orange, d'une garantie bancaire à première demande autonome.

- Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 8 avril 2021
- **Il est proposé :**
  - D'APPROUVER les modifications du contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
  - D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°15 au contrat.

*Antoine Corolleur, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, s'étonne de voir EDF dans le pool d'investisseurs au regard de son endettement et des priorités énergétiques du groupe. Dans la continuité de son abstention lors de la Commission de Délégation de Service Public du 8 avril 2021, il annonce son intention de s'abstenir sur ce projet de délibération.*

*Le Président rappelle sa satisfaction de voir des investisseurs aux capitaux européens, et notamment français, parmi le pool d'investisseurs, même s'il comprend les inquiétudes de certains quant à la stratégie du groupe énergéticien EDF.*

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 1 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à la majorité :

- **D'APPROUVER** les modifications du contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°15 au contrat.

Le Président invite Patrick Malfait, à présenter le rapport relatif à la modification du tableau des effectifs.



## 2. Ressources Humaines

### - Modifications du tableau des effectifs

Pôle Administratif et Financier

- A la suite d'une mobilité, le poste de responsable de responsable marchés publics sera vacant à compter de juin 2021. Le poste est actuellement ouvert sur les grades de rédacteur principal 2ème classe et d'attaché. Afin de bénéficier de profils plus expérimentés, il est proposé d'ouvrir le poste aux grades de rédacteur principal 1ère classe et d'attaché principal.

- Il est proposé :

- DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus.

Le Président remercie l'ensemble des délégués présents et les équipes du Syndicat mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.